

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 31**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Association d'Aide aux Aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en  
perte d'autonomie (Association A3) - Subvention de fonctionnement 2017.

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
1.29.22**

## **I INTRODUCTION**

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant le droit au répit des aidants de personnes du bel âge ainsi que des personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. Ainsi, les actions suivantes sont identifiées comme prioritaires :

- l'aide aux proches aidants,
- l'amélioration des solutions de répit.

Par ailleurs, la loi du 21 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes du bel âge.

## **II OBJET DU PRESENT RAPPORT : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR 2016.**

### ➤ Présentation de l'association

L'Association d'Aide aux Aidants Naturels de Personnes Agées ou Handicapées en perte d'autonomie (A3)

Hôpital Sainte-Marguerite – Pavillon 2 – RdC –

270 bd de Sainte-Marguerite – 13009 MARSEILLE.

Monsieur Thierry BAUTRANT – Président élu le 05 septembre 2014.

L'Association A3, créée en décembre 2006, a pour but de prévenir l'épuisement moral et physique des aidants naturels. Les actions de l'association visent à faciliter le recours aux solutions de répit et d'accompagnement qui concernent le maintien à domicile en les rendant accessibles et lisibles auprès du grand public et des professionnels.

Sous l'impulsion du Plan Alzheimer 2008-2012, la plateforme d'accompagnement et de répit A3 « Marseille » a été créée en septembre 2009 avec mission d'expérimentation jusqu'en décembre 2011 et couvrait les territoires de Marseille et d'Aubagne. En 2011, le Centre Hospitalier Joseph IMBERT à ARLES en partenariat avec l'Association A3 a obtenu de l'ARS la reconnaissance plateforme de répit.

L'objet du présent rapport est d'apporter un soutien financier pour le fonctionnement de l'Association A3 afin de poursuivre les activités de soutien et de prévention de l'épuisement moral et physique des aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées.

L'équipe d'A3 a été renforcée en avril 2016 par l'arrivée d'une psychologue (0,6 ETP).

### ➤ Bilan 2016. Les Plateformes de répit et d'accompagnement des aidants familiaux MARSEILLE et d'ARLES-CAMARGUE.

La plateforme de Marseille couvre Marseille ainsi qu'Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes-Mirabeau et Le Rove.

La plateforme d'Arles couvre Arles ainsi que Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Mouriès, Fonvieille ainsi que les communes du ressort d'intervention du territoire du Pôle Infos seniors Durance-Alpilles (géré par l'Association Alp'âges Coordination).

Elles s'appuient sur trois types d'activités :

- Une mission d'écoute et de soutien :

Plusieurs actions sont mises en place : une permanence physique et téléphonique de 9h00 à 17h00 ; des sessions d'information sur les maladies neuro-dégénératives à l'attention des aidants ; une formation prévention-santé ; des groupes de paroles ; des ateliers d'art-thérapie ; des ateliers de sophrologie ; un accompagnement psychologique individuel ;

- Une activité de maintien de la vie sociale :

Cette activité repose essentiellement sur des sorties de répit et de loisirs au moins une fois par mois à destination des aidants accompagnés des aidés ou non.

- Des solutions de répit à domicile :

Sont organisés de l'accompagnement véhiculé et des gardes à domicile de l'aidé afin que l'aidant puisse se rendre à une des actions de répit proposée par la plateforme (sorties, weekends, réunions...).

Les activités sont gratuites, seule une participation financière sur Marseille entre 5 et 15 € et sur Arles de 15 € est demandée pour les sorties. Il est proposé aux aidants d'adhérer à l'association, dont le montant est de 8 €

➤ **Eléments comptables et financiers**

Le résultat comptable 2016 de ce service est bénéficiaire de 20 359 €

Le budget de fonctionnement 2017 est présenté à l'équilibre, à hauteur de 301 508 €

Au titre de l'action précitée et pour l'exercice 2016, le Conseil Départemental a versé à A3 une subvention de 15 000 €

Pour 2017, cette association sollicite un financement de 15 000 € au Conseil Départemental.

### **III - PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, Monsieur le Délégué aux Personnes du bel âge et Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, proposent à la Commission Permanente d'engager la collectivité au financement de la subvention de 15 000 € imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

